



Synthèse de l'enquête sur les conseillères et conseillers départementaux réalisée par Léonie Fontaine de mai à juillet 2021

Apport des binômes départementaux dans la gouvernance locale, durant la mandature 2015-2021

Avant les élections départementales de 2021 nous avons voulu nous faire une idée sur les changements intervenus dans les conseils départementaux en 2015 avec la féminisation de ces conseils passant 14% de femmes à 50% grâce à la création d'un scrutin binominal sur des cantons élargis. Nous avons proposé à une stagiaire-étudiante en sciences politiques, Léonie Fontaine, d'interviewer par visioconférence des femmes et des hommes ayant vécu la mandature 2015-2021 et pour la moitié des conseiller·ère·s également la mandature précédente.

Comment a été vécue la vie de ces binômes, parfois imposés, et quels changements sont intervenus dans le fonctionnement de l'assemblée départementale ont été les éléments clés de ces interviews.

L'échantillon :

Les groupes locaux d'*Elles aussi* ont proposé les personnes à interviewer après avoir obtenu leur accord. Les 23 personnes ont pu être interviewées sur les 28 qui avaient donné leur accord de principe, soit 20 femmes et 3 hommes élu·e·s de 9 départements différents dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Hauts de France et Normandie. Sur les 20 femmes, 9 ont exercé les mandats avant et après 2015, idem pour 3 hommes. Parmi les 23 personnes interviewées, 8 sont maires dont 1 homme

Le canevas des interviews a été travaillé entre des membres d'*Elles aussi* et la stagiaire en différenciant les personnes n'ayant connu qu'une mandature au conseil départemental et les autres.

Le Binôme, son vécu en campagne, sur le territoire et dans son fonctionnement

La constitution et l'entente du binôme

Pour la grande majorité il y a eu une bonne entente dans le binôme, ils se connaissaient avant pour la plupart. Des binômes se sont choisis ou appartenaient chacun à un des deux cantons fusionnés, ou ils ont été imposés par les partis politiques en fonction de la représentation territoriale et de la stratégie politique.

Seuls deux binômes sur les 23 ont très mal fonctionné, ce qui a découragé les conseillères de se représenter en 2021 et deux autres ont rencontré des difficultés.

Si une **hiérarchie** a été ressentie, c'est dû plus à l'expérience acquise qu'au sexe ; souvent les hommes étant des maires et des conseillers généraux sortants ; il arrive alors que la conseillère soit prise pour la suppléante ou même la secrétaire ; une hiérarchie inverse est également arrivée quand la conseillère est sortante et pas le conseiller.

Certains hommes n'ont pas laissé de place aux femmes novices :

« Nous nous sommes plutôt bien entendus mais surtout parce que j'étais totalement novice et que j'ai suivi de manière très docile... Je ne me suis pas sentie aussi légitime que mon binôme, et rien n'a été fait pour que je me sente légitime, il est une figure emblématique du territoire » (F. élue en 2015)

« Je suis tombée sur un élu misogyne qui avait besoin effectivement d'une femme pour candidater, il pensait qu'il allait me laisser faire la communication et puis faire les cafés, trouver le local... ce que j'ai fait. Ensuite j'ai compris qu'il voulait toujours que je sois en arrière-plan... J'ai mis beaucoup de temps à trouver ma place » (F. élue en 2015)

Cette conseillère a choisi de ne pas se représenter

Ou alors le conseiller a très mal réagi car il s'est senti menacé par une femme très connue dans son ancien canton :

« Il n'a jamais voulu que nous organisions des choses ensemble sans compter les propos sexistes qu'il tenait devant ses collègues. Pendant tout le mandat, il a essayé de me pourrir auprès des autres. » (F. élue en 2015)

Pour d'autres il y a eu partage d'expérience entre un conseiller sortant et une novice :

« Il s'avère que nous nous connaissions. Donc, nous avons bien travaillé ensemble dès le début et il n'y a pas du tout eu de mésentente ou de choses qui n'ont pas fonctionné. Nous avons très bien réussi à fonctionner. Nous avons très bien partagé. Et j'ai reçu tout le savoir et les connaissances suffisantes pour assurer durant ce premier mandat d'élue départementale » (F. élue en 2015).

Quand les deux sont novices :

« Nous ne nous connaissions pas, mais nous avons la même façon de voir les choses, de gérer la politique. Et nous sommes devenus tous les deux vice-présidents sur le canton avec des très grosses délégations départementales, ce qui fait que tout a vraiment marché. » (F. élue en 2015)

Ce sentiment de hiérarchie dû à l'expérience peut changer avec la mandature suivante car les femmes arrivées en 2015 ont acquis de l'expérience et certaines sont devenues maires en 2020 :

« La plupart des conseillers départementaux en place étaient quasiment tous des maires, puisque la présence des hommes est plus forte sur les postes de maires et donc les femmes sont arrivées effectivement à parité en 2015, cette fameuse hiérarchie a été très présente. Cependant, depuis 2020 il y a eu les élections municipales et plusieurs des conseillères départementales sont devenues maires, rétablissant ainsi un certain équilibre dans cette hiérarchie implicite » (H. 2 mandats).

Il peut y avoir des problèmes au sein du binôme dans les prises de position quand les personnes appartiennent à des partis différents ou changent de parti en cours de mandat.

« Globalement, nous n'avons pas eu de difficultés. Mais il est vrai qu'un mandat dure six ans et il peut y avoir des moments avec des positionnements politiques qui doivent être pris et c'est peut-être à ces moments-là que peuvent apparaître quelques difficultés ou quelques divergences. (H. 2 mandats)

La présence du binôme sur le terrain

Difficile de faire comprendre à la population que c'est un homme et une femme qui les représentent sur le nouveau canton. Si chacun venait de deux anciens cantons différents, chacun a privilégié son ancien canton pour les contacts avec la population. Sinon le partage de la représentation se fait en

fonction de la disponibilité ou de l'affinité de chacun. La prise de parole s'est faite également en fonction des compétences et des affinités, sur le terrain mais également dans les instances de l'assemblée.

Le canton peut-être est perçu comme devenu trop grand, ce qui nuit à la proximité avec les habitants. Ce fut le cas pour un nouveau canton regroupant 4 anciens cantons.

Certains pensent également que quand on est seul on est plus efficace, plus visible sur le canton. La population a tendance à interpeller l'homme sur les sujets relatifs aux travaux et la femme sur les sujets relatifs au social.

Ce qui ressort pour le binôme : c'est bien d'être à deux pour faire la campagne électorale, après chacun a son domaine d'expertise/de compétence car ils sont dans des commissions différentes, sur des dossiers différents. Cependant, ces domaines de compétences différents peuvent apporter de la richesse dans leurs échanges s'il y a bonne entente.

C'est bien aussi d'être un homme et une femme sur le terrain avec des sensibilités différentes :

« C'était une bonne façon, finalement, de représenter le département avec deux sensibilités différentes une masculine, une féminine avec chacun sa particularité et cette complémentarité qui est plutôt une bonne chose ». (F. 2 mandats)

- « Fonctionner par deux, je trouve que c'était intéressant dans le sens où il faut partager ses points de vue. Il faut se confronter. Il y a aussi une approche différente de la politique des femmes et des hommes. La vision est aussi différente quand on est un élu sortant, le début est plus riche et on n'a pas les mêmes réflexes ni les mêmes manières de gérer les différentes situations et tout cela est très intéressant, c'est un grand apport » (F. élue en 2015).

La presse parle peu du conseil départemental et parle plus du binôme homme, car souvent plus connu, ignorant de ce fait le binôme femme (prime au sortant).

En conclusion, l'apport positif du binôme

On peut dire que le binôme est une construction artificielle, un peu bancal et qui a ses limites. C'est bien s'il y a une bonne entente, très frustrant dans le cas contraire. Le point positif est qu'il a été une opportunité pour les femmes de candidater, de devenir conseillères départementales et même vice-présidentes grâce à une parité contraignante à la fois dans l'assemblée et dans l'exécutif. Une fois sur place, elles ont pu prendre toute leur place même si pour certaines cela a pris du temps. Elles sont devenues des modèles pour d'autres femmes et un vivier pour d'autres mandats électifs. Tous et toutes reconnaissent que sans contrainte législatives il n'y aurait pas eu la parité :

« L'apport des binômes, c'est peut-être le fait que par la présence des femmes, l'objectif, c'est que cela devienne, au même titre que pour les hommes, une évidence de pouvoir candidater et de pouvoir avoir des postes à responsabilités » (H. 2 mandats).

« je pense qu'une fois élu, le système de binôme tombe, il n'a plus tellement de sens, car chacun suit son chemin de son côté. » (F. 2 mandats)

« Cela a apporté un équilibre au niveau de la société et au niveau de la réflexion. Cet équilibre temporisait certainement certains conflits ou certains débats d'idée. Je me sens parfaitement à l'aise dans cet équilibre, dans cette mixité, je n'ai senti aucun mépris » (F. élue en 2015).

L'apport de la parité dans le Conseil départemental

Dans l'ensemble la féminisation de l'assemblée qui est passée de 14% à 50% a été perçue comme très positive.

Un changement positif dans l'ambiance de travail

Une ambiance plus conviviale, plus chaleureuse, un bon accueil fait aux femmes ; beaucoup moins de comportements sexistes auxquels les femmes réagissent plus souvent et une solidarité entre femmes :

« Cela a complètement changé. L'ambiance était beaucoup plus animée, beaucoup plus chaleureuse. Tout le monde se faisait la bise, c'était coloré avec les vêtements des femmes » (F. plus de 2 mandats).

« Nous nous sommes bien serré les coudes et je pense que nous avons été bien acceptées. Mais, c'est sûr qu'il a fallu faire notre place. Nous ne nous connaissions pas forcément les unes et les autres sur tout le département, mais nous nous sommes assez vite bien entendues. Il y a un bon esprit et nous avons eu des bons retours ; nous ne sommes pas les hommes contre les femmes mais on est bien ensemble et nous nous apportons des choses différentes » (F. élue en 2015).

Des débats plus apaisés, plus bienveillants, les femmes se considérant moins clivantes, les femmes plus écoutées :

« La féminisation de l'Assemblée a permis à cette assemblée une vision plus féminine... parfois, nous, les femmes, avons des positions moins sectaires que les hommes. Pendant ce mandat j'ai trouvé que la parole des femmes était beaucoup plus écoutée. » (F. plus de 2 mandats)

« Le fait d'avoir des débats ouverts, des possibilités d'intervention de part et d'autre, des modes d'intervention, des modes d'existence différents font avancer les choses » (F. plus de deux mandats)

« Et puis, les rapports de discussion dans l'assemblée étaient assez violents avant notre arrivée, la présence de femmes a atténué la violence des débats. Mais bon, je pense que le président y était pour quelque chose aussi dans cette histoire » (F. élue en 2015).

Des changements sur la façon de travailler

Un renouveau des idées dû au rajeunissement et aux femmes, un regard nouveau ; les interventions des femmes sont considérées comme plus efficaces, plus courtes car moins dans la démonstration :

« Les interventions des femmes sont plus efficaces que les habitudes prises par les hommes qui sont souvent dans la démonstration sans vraiment dire ce qui est important. C'est un peu cliché, mais c'est vrai que nous pouvons le constater. Les débats étaient aussi beaucoup plus apaisés, dans la façon de s'exprimer » (H. 2 mandats).

« C'est le fait que nous élargissons le regard, nous changeons le prisme puisque les femmes et les hommes ne voient pas le monde, ni les priorités exactement au même endroit. » (F. élue en 2015).

Le travail sur les dossiers est plus approfondi, les réunions en commissions plus courtes car allant à l'essentiel, pas de perte de temps aux déjeuners ; les femmes sont plus présentes en commission que les hommes :

« La façon de travailler a aussi changé. Les réunions sont devenues plutôt courtes, claires et concises. Nous évitions de perdre trop de temps sur un certain nombre de détails, nous essayions de travailler concrètement vers l'essentiel » (F. 2 mandats)

« J'ai entendu que le temps était utilisé différemment. Les anciens disaient « nous, c'était plus cool ». Maintenant, avec les femmes, on n'est pas là pour manger, et pour les « à côté » et c'est « plus carré ». Il y a eu un changement des mentalités : les anciens conseillers étaient, plus ou moins à la retraite, avec l'âge de 70 ans et plus, et maintenant nous sommes beaucoup plus avec une activité professionnelle, et il faut allier mandat et activité professionnelle. » (F. élue en 2015)

« De façon générale, cela a changé énormément de choses. J'ai siégé dans une assemblée très masculine avant, dans les commissions les élus hommes étaient très peu présents, sauf lorsqu'ils avaient un dossier à défendre. En 2015, quand les femmes sont arrivées, elles étaient très présentes, elles voulaient assister aux commissions. Elles ont très vite compris que si elles voulaient se faire leur place et avoir leur place dans cette collectivité, il fallait se mettre au travail. C'était un grand changement dans le fonctionnement de notre collectivité et donc, très rapidement l'ambiance de travail a changé en mieux et même les hommes le reconnaissent » (F. 2 mandats).

« Dans la façon de travailler, j'ai tout de suite constaté que les femmes étaient beaucoup plus travailleuses et plus assidues, plus présentes en commissions que les hommes. Le travail des dossiers était beaucoup plus approfondi. En termes de discours, les hommes s'écoutaient moins parler, c'était beaucoup plus pratique, plus concret, moins spectaculaire et plus sérieux, il y a eu plus de pragmatisme quand les femmes sont arrivées. » (F. plus de 2 mandats)

« Il a fallu que l'on leur fasse changer leurs habitudes, par exemple arrêter de passer deux heures et demie à table quand nous avons des commissions qui s'enchaînaient. Nous voulions être efficaces quand nous venions au siège du département » (F. élue en 2015).

Les compétences du département sont importantes sur le volet social et grâce aux femmes il y a eu une évolution des priorités et plus de travail approfondi sur le social :

« Le plus grand apport de la parité, je dirais que cela a permis de travailler plus en profondeur certaines thématiques qui étaient peut-être un peu délaissées par les messieurs, notamment sur l'action sociale. » (F. élue en 2015)

« Nous avons essayé de faire comprendre et de faire accepter à nos collègues masculins certaines choses qui touchaient les femmes, nous avons voulu mettre en place des actions par rapport aux violences faites aux femmes ou à la maltraitance et je pense que si nous n'avions pas été élues au département, il y a des choses qui n'auraient peut-être pas avancé aussi vite » (F. élue en 2015).

Des délégations stéréotypées

Par contre, les délégations restent très stéréotypées ; les commissions « techniques » restent majoritairement masculines. Pour les femmes qui ont pris des vice-présidences de délégation qu'avaient auparavant des hommes, cela n'a pas été facile. Cependant on a fait confiance à des femmes arrivées en 2015 et qui sont devenues vice-présidentes.

« Pour mon premier mandat, j'ai souhaité demander la commission de la voirie car cela me changerait un peu de cette étiquette sociale que j'avais et que la plupart des femmes ont. Et le jour où j'ai demandé, il y a eu un éclat de rire général et on m'a dit de m'occuper du social » (F. plusieurs mandats).

« Donc cela n'a pas été une grande révolution, la répartition est toujours très stéréotypée ; les hommes sur les routes et les femmes dans les missions sociales. (H. 2 mandats)

- « Mais le problème, c'est qu'il y a des sujets où nous sommes que des femmes, tout ce qui touche au social par exemple et ce serait bien de temps en temps que des hommes s'y intéressent et apportent leur point de vue. L'inverse est vrai aussi, par exemple, j'étais présidente de la commission aménagement du territoire, économie et finance et j'étais un peu la seule fille » (F. élue en 2015).

Des suggestions pour aller plus loin

Pour que les femmes n'hésitent pas à s'engager en politique, puis qu'elles prennent des postes de responsabilité et de pouvoir, diverses suggestions ont été faites, que ce soit sur les modes de scrutin, le rôle des partis politiques, l'éducation, les médias, le statut de l'élu-e, le cumul des mandats, les réseaux de femmes, la visibilité des femmes et la confiance en soi.

« Il faut aussi demander aux jeunes de s'engager en politique ou dans des associations » (F, plus de deux mandats).

« C'est aussi le travail du réseau entre femmes de partager des sujets, partager aussi une solidarité, une motivation, une envie de travailler ensemble, partager ce soutien mutuel. Ce qui est important aussi c'est de se former et d'être bien entouré » (F. 2 mandats)

« Je suis certaine que toutes les femmes sont capables de porter des responsabilités et d'apporter leur savoir et leurs connaissances. Il faut se dire que l'on peut le faire, que l'on en est capable. » (F. 2 mandats)

« Cette confiance est primordiale pour augmenter la part des femmes dans le monde la politique, il faut faire confiance aux femmes, qu'elles aient de l'expérience ou qu'elles n'en aient pas. Il faut avoir des repères féminins, des femmes politiques connues qui nous inspirent et nous donnent confiance. Et je dirai que c'est aussi notre rôle en tant que femme d'amener de nouvelles femmes » (F. plus de 2 mandats).

« C'est par la prise de parole des femmes, par leur présence qu'on arrivera peut-être à terme à changer de regard sur la société. Et cela commence dès l'école. » (F. 2 mandats)

« Je suis favorable à imposer la parité dans la loi à tous les échelons de la vie politique, municipal, intercommunal, départemental, régional et national et conjointement développer un programme pour aller convaincre les femmes qu'elles sont tout à fait légitimes » (F. élue en 2015)

« Cela étant, je pense qu'il faut par exemple, limiter les mandats dans la durée pour laisser la place aux femmes ». (F. élue en 2015)

« Dans le premier mandat, on apprend beaucoup et il y a beaucoup de choses à assimiler. Un deuxième mandat, c'est une continuité et on se sent plus à l'aise ; je trouve que deux mandats, c'est bien. » (F. élue en 2015)

« Je pense qu'il faut changer la vision du statut de l'élu. Nous le considérons trop comme implicite puisque l'on dit toujours que l'on a une activité professionnelle, et c'est très dur de maintenir les deux » (F. élue en 2015)

« Il y a aussi un travail qui est à faire dans les partis politiques qui ont encore trop souvent tendance à privilégier les hommes Je pense que beaucoup de partis politiques sont très en

retard sur la société. Je suis favorable à ce que nous légiférions de manière assez stricte ». (F. élue en 2015)

« Ce qu'il faut, c'est ne pas céder, ne pas se laisser impressionner et oser devenir le leadership. » (F élue en 2015)

« Je pense qu'il faut travailler davantage le civisme de tout notre système éducatif et faire plus de publicité précise sur la différenciation existante de la situation de la femme. Les médias devraient plus intervenir pour pousser les femmes à se lancer en politique » (F élue en 2015)

« Il faut montrer que tout est accessible aux jeunes filles, qu'elles n'ont aucune limite, qu'elles sont capables d'accéder à n'importe quelle fonction dans notre société. Il faut aussi que chacune puisse s'exprimer comme elle en a envie et que toutes les portes soient ouvertes » (F élue en 2015)

Nous retrouvons là les thèmes régulièrement exprimés par les femmes élues soit lors d'autres enquêtes qualitatives faites par *Elles aussi*, soit lors de témoignages à des tables-rondes.

Trouverons-nous de nouveaux progrès ressentis par les femmes élues en 2015 et réélues en 2021 après plusieurs années de leur nouvelle mandature ? Nous l'espérons.

Armelle Danet
VP Elles aussi